

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

## **VILLE DE BRIARE**

### **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

#### **Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

#### **Absents excusés :**

Madame GABRIEL Mélanie ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet.

#### **Procuration a été donnée à :**

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame VICHERAT Valérie  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige  
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude  
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric  
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

#### **Délibération N° 2023-104 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (AVEC LA CAF)**

**Considérant** que la Convention territoriale globale (CTG) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

**Considérant** que la démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

**Considérant** qu'une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'Etat, le Conseil départemental, la Cnam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.

**Considérant** que dans le cadre de la démarche de Renouveau de la Convention Territoriale Globale "Avec les familles", la commune a participé à différents temps animés de concert par la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Communauté de Communes. L'État des lieux du territoire préparé par la CAF a été présenté en mai dernier, lors d'un Conseil Communautaire.

**Considérant** que ce document permet d'amorcer la réflexion sur de futures actions et d'informer des projets que la commune de Briare souhaite mettre en place dans les 4 prochaines années.

**Considérant** que le diagnostic actualisé et l'élaboration du plan d'actions à destination des familles du territoire suite aux besoins recensés via le questionnaire distribué dans les écoles et structure petite enfance a été présenté à la communauté de communes. 218 retours de questionnaires ont été recensés et exploités.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

Le 27 novembre 2023

La secrétaire de séance



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET